

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 15 novembre 2023</p>	<p style="font-size: small;">Envoyé en préfecture le 19/12/2023 Reçu en préfecture le 19/12/2023 Publié le ID : 074-200070852-20231115-CIAS_33_2023-DE</p> 
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 9 Absents : 8 Pouvoirs : 5 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CIAS-33/2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle annexe de la CCUR, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT,</p> <p>Date de convocation : 27 octobre 2023</p> <p>Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET MM. Paul RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, David BANANT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL</p> <p>Pouvoirs : M. Jérémie COURLET donne pouvoir à M. André-Gilles CHATAGNAT Mme Carine DUVERNOIS donne pouvoir à Mme Carole BRETON Mme Marie-Antoinette SIMON donne pouvoir à Mme Marie-Chantal FIGUET Mme Sandrine TASSET donne pouvoir à M. Joseph TRAVAIL Mme Odile DERONZIER donne pouvoir à M. Paul RANNARD</p> <p>Absents excusés : Mmes Marthe CUTELLE, Céline FILET</p> <p>Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance</p>	

OBJET : ADMINISTRATION – Modification des représentants du CIAS au Comité Social Territorial (CST) de l'EHPAD du Val des Ussets.

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Ussets et Rhône,
Vu la délibération n°CIAS-41-2020 désignant les représentants du CIAS au CT de l'EHPAD.

Le Vice-président informe qu'il ne s'agit plus d'un comité technique (CT) mais d'un CST car les CT ont été fusionnés avec les Comités hygiène sécurité et conditions de travail.

Le Vice-président rappelle qu'un CST comprend des représentants du personnel et des représentants de la collectivité territoriale. Le nombre de représentants de la collectivité est fixé par l'organe délibérant. Ce nombre peut être inférieur au nombre de représentants du personnel mais ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein du Comité. Les membres suppléants sont en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le Vice-président rappelle que le nombre de représentants élus titulaires et suppléants est de trois (3) et qu'il en est de même pour le personnel.

Le Vice-président rappelle que les représentants titulaires actuels sont madame Florence POZZO, monsieur Joseph TRAVAIL et madame Marthe CUTELLE. Il ajoute que les représentants suppléants actuels sont madame Carine DUVERNOIS, monsieur Philippe JACQUESON et monsieur Jérémie COURLET.

Le Vice-président informe que Mme Florence POZZO n'est plus déléguée du CIAS.

Le Vice-président propose de la remplacer au sein du CST.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

DÉSIGNE les délégués titulaires suivants pour le CST de l'EHPAD du Val des Ussets :

- Monsieur Philippe JACQUESON
- Monsieur Joseph TRAVAIL
- Madame Marthe CUTELLE

DÉSIGNE les délégués suppléants suivants pour le CST de l'EHPAD du Val des Ussets :

- Madame Carine DUVERNOIS

- Monsieur David BANANT
- Monsieur Jérémie COURLET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,



**Pour le Président, par délégation
Le vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification